

(N<sup>o</sup> 4)

**SÉNAT DE BELGIQUE.**

---

SESSION DE 1859-1860.

---

**Projet de loi contenant le Budget de la Dette  
publique pour l'exercice 1860.**

*(Voir le N<sup>o</sup> 93, session 1858-1859, et le N<sup>o</sup> 9, session 1859-1860, de la  
Chambre des Représentants.)*

---

**LÉOPOLD, ROI DES BELGES,**

*À tous présents et à venir, Salut.*

Les Chambres ont adopté et Nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1860, à la somme de trente-huit millions quatre cent quatre-vingt-trois mille deux cent vingt-quatre francs quarante-sept centimes (fr. 38,485,224 47 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 30 novembre 1859.

*Le Président de la Chambre  
des Représentants,  
(Signé) AUG. ORTS.*

*Les Secrétaires,  
(Signé) ÉD. DE MOOR.  
H. DE BOE.*

## Budget de la Dette Publique, pour l'exercice 1860.

ARTICLES	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE PREMIER.</b>				
<b>SERVICE DE LA DETTE.</b>				
1	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. . . . .	500,000	»	1
2	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du §1 <sup>er</sup> de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	846,560	»	»
5	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique, à 2 1/2 p. c., en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du même traité. . . . .	5,502,640	78	»
4	Frais relatifs à cette dette . . . . .	1,200	»	»
5	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. c., autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,060 fr., à 5 p. c., émis en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 <sup>er</sup> février et au 1 <sup>er</sup> août 1860) . . . . .	1,754,244	»	»
	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes (mêmes semestres) . . . . .	584,748	»	»
6	Frais relatifs aux mêmes dettes. . . . .	30,000	»	»
7	Intérêts de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. c autorisé par la loi du 18 juin 1856 . . . . .	1,200,000	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt. . . . .	300,000	»	»
8	Frais relatifs au même emprunt . . . . .	1,500	»	»
9	Intérêts, à 4 1/2 p. c., sur un capital de 95,442,532 francs, montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860) . . . . .	4,294,927	44	»
	Dotation de l'amortissement de cette dette (mêmes semestres). . . . .	954,428	52	»
10	Frais relatifs à la même dette . . . . .	13,000	»	»
11	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 fr., à 4 1/2 p. c., autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860) . . . . .	3,809,520	»	»
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt à 1/2 p. c. du capital (mêmes semestres). . . . .	423,280	»	»

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
12	Frais relatifs au même emprunt . . . . .	10,000	"	
13	Intérêts, à 4 1/2 p. c., sur un capital de 157,615,500 fr., montant des obligations émises en vertu des lois du 1 <sup>er</sup> décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860) . . . . . 7,092,688 50			
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1/2 p. c. du capital (mêmes semestres) . . . . . 788,076 50	7,880,765	"	
14	Frais relatifs à la même dette. . . . .	20,000	"	
15	Intérêts à 4 1/2 p. c., sur un capital de 24,582,000 fr., montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 28 mai 1856 et les arrêtés royaux du 21 mars et du 25 avril 1857 (semestres au 1 <sup>er</sup> mai et au 1 <sup>er</sup> novembre 1860). 1,097,190 "			
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1/2 p. c. du capital (mêmes semestres) . . . . . 121,910 "	1,219,100	"	
16	Frais relatifs à la même dette. . . . .	2,500	"	
17	Rentes viagères. . . . .	"	1,388 68	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois). . . . .	1,500,000	"	
19	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions . . . . .	4,500	"	31,454,132 21
20	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage (loi du 8 juillet 1858) . . . . .	672,530	"	
21	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 34 c.	"	515 87	
22	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances. . . . .	108,820 10	"	
23	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842 . . . . .	21,164 02	"	

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanents.	extraordinaires et temporaires.	
<b>CHAPITRE II.</b>				
<b>RÉMUNÉRATIONS.</b>				
		CHARGES		
		ordinaires.	extraordinaires.	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées. . . . .	»	20,000 »	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850 . . . . .	»	48,000 »	
	— civiles . . . . .	»	90,000 »	
	— des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. . . . .	»	453,000 »	
	— militaires. . . . .	5,432,000 »	»	
	— de l'ordre de Léopold. . . . .	29,000 »	»	
	Marine.—Pensions militaires. . . . .	9,000 »	»	
24	<i>Pensions civiles.</i>			
	Affaires } Marine. . . . .	17,000 »	»	5,810,000 »
	Étrangères } Aff.Étrang. . . . .	55,000 »	»	606,000 »
	Justice . } Ecclésiast. . . . .	140,000 »	»	
	} Civiles . . . . .	140,000 »	»	
	Intérieur . . . . .	200,000 »	»	
	Travaux publics. . . . .	226,000 »	»	
	Guerre. . . . .	54,000 »	»	
	Finances . . . . .	1,510,000 »	»	
	Cour des comptes . . . . .	13,000 »	»	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	»	7,000 »	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo. . . . .	»	8,000 »	
	Arriérés de pensions de toute nature . . . . .	5,000 »	»	
		5,810,000 »	606,000 »	
25	Traitements d'attente ( <i>wachtgelden</i> ) . . . . .	»	14,928 24	
	Traitements ou pensions supplémentaires ( <i>toelagen</i> ). . . . .	»	4,338 62	
	Secours annuels ( <i>jaarlijksche onderctunden</i> ). . . . .	»	823 40	
		»	20,092 26	

6,456,092 26

20,092 26

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	<b>CHAPITRE III.</b>			
	FONDS DE DÉPÔT.			
26	Intérêts à 4 p. c., des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'Etat, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires en garantie du paiement de droits de douanes, d'ac-cises. etc. . . . . 470,000 »			
	Intérêts arriérés du même chef, se rap-portant à des exercices clos . . . . 3,000 »	475,000 »		
27	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux con-signations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847. . . . .	120,000 »		595,000 »
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
	Total du Budget de la Dette publique . fr.	57,835,227 66	627,996 81	58,463,224 47